

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/2026

Référence
11/12/10/2026

Objet de la délibération
Délibération portant suppression d'emplois permanents et tableau des effectifs

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	14

Date de la convocation
02/10/2026

Date d'affichage
02/10/2026

Vote
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 14/10/2026

Et

Publication ou notification du :
14/10/2026

L' an 2026 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique, M. BELLEC Sébastien, Mme LEMAIRE Brigitte, Mme MARQUET Stéphanie, M. ABREU Y BRETEVILLE Damien.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARGUIL Isabelle à Mme COUTELLER Angélique, Mme BIHAN Catherine à M. MORVANT Michel, M. DRUET Christophe à M. LE LAIN Jean-Luc, M. GUIFFES Eric à Mme MARQUET Stéphanie, Mme GUILLANIC Floriane à Mme LE GAC Claudine. Excusé(s) : M. LESAGE Romuald.

A été nommé secrétaire : M. LE LAIN Jean-Luc

Objet de la délibération : Délibération portant suppression d'emplois permanents et tableau des effectifs

➡ Le Maire informe l'assemblée :

L'organe délibérant, seul compétent pour créer les emplois, l'est donc également pour les supprimer.

La suppression de l'emploi doit être fondée sur l'intérêt du service. Elle peut ainsi avoir pour motif la disparition du besoin qui justifiait la création de l'emploi, une restructuration du service ou bien encore une mesure d'économie.

➡ Le Maire propose à l'assemblée :

Compte tenu de la création de trois emplois d'agents de maîtrise territoriaux par délibération n° 05/07/07/2026 et de la promotion de trois agents de la commune sur ces emplois au 01/09/2026, il y a lieu de supprimer les trois emplois antérieurs de ces agents (préciser le motif de la suppression), propose à l'assemblée de supprimer deux emplois d'adjoint technique principal 1ère classe et un emploi d'ATSEM principal 1ère classe, d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures chacun.

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L542-1 à L542-5 ;

Vu la délibération n° 05/07/07/2026 portant création de trois emplois permanents suite à des promotions,

Vu la disparition du besoin des trois emplois antérieurs ,

DECIDE

D'adopter ladite proposition et les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

ANNEXE
Tableau des effectifs

Emplois permanents à temps complet : 12

Filière administrative

- Attaché principal : 1
- Adjoint administratif : 2

Filière technique

- Adjoint technique principal 2ème classe : 1
- Adjoint technique : 3
- Agent de maîtrise : 3

Filière médico-sociale

- Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (ATSEM) : 1 -
peut être un contractuel

Filière culturelle et Animation

- Adjoint du Patrimoine principal 2ème classe (16,75/35ème) et Adjoint d'Animation principal 2ème classe (18,25/35ème) : 1

Emplois permanents à temps non complet : 1

Filière technique

- Adjoint technique, 1 (12,25/35ème) - *peut être un contractuel*

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/10/2026
Le Maire, Michel MORVANT

